

# Populations légales 2016

Commune d'Athée-sur-Cher (37008)

Les données de population au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans les limites territoriales des communes existant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 seront officielles dès leur authentification par décret.



Les populations légales millésimées 2016 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

## POPLEG T1 - Populations légales

	2006	2011	2016
Population municipale	2 313	2 562	2 668
Population comptée à part	37	32	39
<b>Population totale</b>	<b>2 350</b>	<b>2 594</b>	<b>2 707</b>

Sources : Insee, RP2016 (géographie au 01/01/2018), RP2011 (géographie au 01/01/2013) et RP2006 (géographie au 01/01/2008).

## Sources

Les populations légales millésimées 2016 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le **décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population**.

Ces populations sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans leurs limites territoriales à cette date. Les populations légales millésimées 2011 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1<sup>er</sup> janvier 2013 dans leurs limites territoriales à cette date. Les populations légales millésimées 2006 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans leurs limites territoriales à cette date.

## Définitions

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

### **Remarque**

Les populations légales millésimées 2016 sont établies à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2014 à 2018 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période.

### **Documentation complémentaire**

› [Comprendre la population légale de votre commune](#) *(pdf)*

## **Pour en savoir plus**

---

› [Données sur le même territoire](#)

› [Les mêmes résultats pour un autre territoire](#)